

SEANCE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2002

BUREAU :

Présidente : Mme Mariefrance DANCET
Vice-président : M. Marc GUILLERMIN
Secrétaire : Mme Annick BOUNOUS
Membres : Mme Andrée JELK-PEILA, M. François BAERTSCHI
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Alain ERETZIAN, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE PASQUIER, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, MM. Jean-Pierre LEWERER, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, André MONCADA, Jean-Pierre PASQUIER, Frédéric RENEVEY, Mmes Nathalie REVILLOD, Sylviane SCHENKER, Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusé : M. Alberto PEREZ IRIARTE

Assistent à la séance : M. Marco FOLLMÍ, Maire
MM. Walter SPINUCCI et Pascal CHOBASZ, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Christian MARCHIANDO
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2002
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) **Commission des travaux et constructions - Séance du 7 janvier 2002 -**
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY
Commission des finances - Séance du 21 janvier 2002 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
 - a) Restaurant le Croque-Note - Centre d'activités culturelles
Travaux de rénovation -
Crédit d'investissement (Fr. 178'000.--) **p. 867** **Arrêté**
 - b) Bâtiment de la Mairie - Travaux de rénovation du balcon-terrasse
Crédit d'investissement (Fr. 170'000.--) **p. 868** **Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 4 février 2002 -**
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN
 - a) Assainissement du quartier de Gilly -
Crédit d'étude (Fr. 55'000.--) **p. 870** **Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 28 février 2002

- 8) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séance du 18 février 2002 -
Rapporteur : M. François BAERTSCHI**
a) Diverses études en cours **p. 872 Information**
b) Divers
- 9) **Commission de l'aménagement du territoire –
Séances des 17 décembre 2001 et 18 février 2002 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA**
Initiative populaire « Pour la sauvegarde de quartiers verdoyants à Lancy »
Votation du 23 septembre 2001 **p. 873 Résolution**
- 10) **Commission de sécurité - Séance du 23 janvier 2002 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
a) Point de la situation sur l'activité des îlotiers du poste
de gendarmerie d'Onex et du travailleur social
« hors murs » **p. 880 Information**
b) Divers
- 11) **Commission des travaux et constructions et
Commission des sports réunies -
Séances des 16, 17 novembre 2001 et 16 janvier 2002 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**
Piscine municipale de Marignac - Requalification de l'espace public
et de ses abords **p. 883 Information**
- 12) **Commission sociale – Séance du 24 janvier 2002 -
Rapporteurs : Mme Nathalie REVILLOD**
a) Information sur le projet du CASS de Lancy-Sud **p. 887 Information**
b) Point de situation sur les locaux associatifs de
Lancy-Sud **p. 888 Information**
c) Divers
- 13) **Commission des écoles, culture et loisirs - Séance du 7 février 2002 -
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS**
a) Rôle des délégués du Conseil municipal dans les centres de loisirs
de la Commune **p. 889 Information**
b) Divers
- 14) **Commission Agenda 21 - Séances des 8 novembre, 4 décembre 2001
et 29 janvier 2002 -
Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**
Information sur l'évolution du projet Agenda 21 **p. 890 Information**
- 15) Propositions individuelles et questions
16) Questions du public
17) Prestation de serment de Mme Marina WYSS LOTTAZ

Mme DANCET : Je dois excuser l'absence de M. Perez Iriarte qui est malade. Avant de passer à la prestation de serment de M. Marchiando, j'ai deux courriers à vous lire. Le premier courrier, c'est une lettre qui a été adressée à M. Marchiando :
« Nous vous informons que Mme Marie-José Perruchoud renonce à son mandat de Conseillère municipale de la liste No 6 – Socialiste – pour la législature 1999-2003. Au vu de ce qui précède, vous êtes appelé à la remplacer, conformément à l'article 165 de la loi sur l'exercice des droits politiques qui fixe que « en cas de vacance, le candidat qui a obtenu le plus de suffrages après le dernier élu de la liste où la vacance s'est produite est élu en remplacement ».

Séance ordinaire du 28 février 2002

C'est pourquoi, nous vous prions de bien vouloir nous faire savoir par retour de courrier si vous acceptez le mandat de Conseiller municipal de la Commune de Lancy qui vous est ainsi échu.

En vous remerciant de votre prompte réponse, nous vous présentons, etc.

Le dernier courrier du Service des votations et élections :

« Je vous informe que M. Christian Marchiando accepte le mandat de Conseiller municipal de votre commune, suite à la démission de Mme Marie-José Perruchoud.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré de faire parvenir au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie la délibération y relative.

Veillez agréer, etc. »

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. CHRISTIAN MARCHIANDO

Mme DANCET : Pour la prestation de serment de M. Marchiando, je vous prie de vous lever.

M. Christian Marchiando, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée, Je vous lis la formule et à la fin, vous lèverez la main droite, et vous direz « Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. MARCHIANDO : Je le promets solennellement.

Mme DANCET : Je prends acte de votre serment et je vous en remercie. Je vous souhaite la bienvenue parmi nous.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme DANCET : Je vous propose un changement de l'ordre du jour concernant deux points. Les points 8) et 9), à la demande de M. Andrey, pour des raisons exceptionnelles, souhaite de partir avant 21 heures. M. Andrey est notre spécialiste opérateur en diapositives. Je suis un peu étonnée que l'UEFA ne tienne pas compte du programme du Conseil municipal de Lancy !

Mme SOLIOZ : Concernant le point 12), j'aimerais simplement indiquer que la séance du 20 septembre a déjà été rapportée.

Séance ordinaire du 28 février 2002**3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2002**

M. HEIZMANN : Une remarque à la page 853 qui concerne mon intervention. Au cinquième paragraphe « on estime entre 3 et 5 millions le nombre de personnes, donc « Fr. » est de trop. Il s'agit bien de 3 et 5 millions de personnes et non pas de francs.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme DANCET : J'ai reçu un courrier de Mme Caroline Schmid, 9c, chemin des Semailles au Grand-Lancy :

*« Concerne : parc d'enfants sis au chemin des Semailles
Madame, Monsieur,*

Je me permets de vous écrire aux noms de plusieurs mamans qui utilisent, avec leurs enfants, le parc des Semailles situé sur le chemin des Semailles, à côté des places de parking à voitures en épi. Les mamans sont très attachées à ce parc bien équipé et aiment à le fréquenter régulièrement. Malheureusement, sa situation actuelle laisse à désirer tant au niveau sécurité que salubrité.

Tout d'abord, un petit rappel de la composition de ce parc :

- Un jardinet avec du gazon*
- Un terrain de jeux d'enfants tapissé de copeaux*
- Un chemin de pavés qui contourne le terrain de jeux*
- Des clôtures sur le 80 % du parc (murs, arbustes...)*

Nous avons rencontré certains problèmes qui nuisent à la plaisance des jeux, tant pour les enfants que pour les mamans :

- 1. Des déchets fécaux d'animaux*
- 2. Présences de chiens à l'intérieur du parc*
- 3. Insécurité à terre en cas de chutes d'enfants depuis les jeux (ex. : balançoires, toboggan)*
- 4. Insécurité routière due à l'absence de fermeture du parc*

Premièrement, nous retrouvons souvent des déchets fécaux d'animaux sur le gazon et parfois même sur le chemin de pavés qu'il nous faut alors nettoyer pour éviter les accidents et salissures. Pour cela, nous n'avons pas de sacs en plastic prévus à cet effet, et devons utiliser les moyens dont nous disposons, c'est-à-dire, notre propre matériel (tels que pelles en plastic et mouchoirs).

De plus, les propriétaires des chiens qui viennent au parc avec leurs enfants, attachent leurs chiens à l'intérieur du parc, donc sur le chemin en pavés. Certains enfants en ont peur, d'autres s'en approchent de trop près, on ne connaîtra jamais la réaction des chiens, même s'ils sont soi-disant gentils. Il faudrait donc trouver une solution à ce problème qui commence à beaucoup à nous tracasser.

Suite à plusieurs appels téléphoniques de mamans inquiètes, vous avez déjà fait poser un panneau d'interdiction de chiens, et nous vous en remercions. Malheureusement, cette mesure ne nous semble pas suffisamment efficace. En effet, des chiens continuent de pénétrer dans le parc sans difficulté, vu son libre accès.

Par ailleurs, nous avons également constaté que vous rajoutiez de temps en temps des copeaux dans le parc et nous vous en sommes reconnaissantes, bien que l'insécurité des enfants, en cas de chute depuis certains jeux, reste encore douteuse. Une solution pourrait être la pose d'une couverture spéciale comme il en existe dans d'autres parcs

Séance ordinaire du 28 février 2002

communaux. Bien entendu, il ne s'agirait que de couvrir quelques petits mètres carrés, à savoir sous les deux balançoires ainsi qu'à l'arrivée du toboggan. Ainsi, de nombreuses blessures pourraient être évitées. Par ailleurs, les copeaux sont bien appréciés des enfants qui aiment à jouer avec cette matière.

Pour finir, nous devons de relever l'insécurité de ce lieu. En effet, des voitures circulent et se garent à proximité immédiate, engendrant ainsi un danger potentiel. C'est pourquoi, nous pensons que clôturer ce parc serait une bonne solution, d'autant plus que cela réglerait également les problèmes d'ordres canins. Au vu de la situation, seul un portail d'environ un mètre serait à poser, et la haie devrait être légèrement étoffée du côté de la route.

Nous vous serions particulièrement reconnaissantes de vous saisir de ce dossier et d'appliquer les mesures adéquates avant le printemps si possible, afin que nos enfants puissent s'ébattre en toute sécurité dans un parc adapté à leurs besoins.

Dans cette attente, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations lancéennes. »

Mme DANCET : Je transmets ce courrier au Conseil administratif.

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. FOLLMY : Je voudrais répondre à une question posée par M. Baertschi lors de la dernière séance du Conseil municipal. M. Baertschi souhaitait que la Commission de l'administration et de l'information se prononce au sujet du nouveau logo de la Ville de Lancy.

Il est clair que la Commission peut en parler, il n'y a pas de problème, mais cela ne change en rien la décision du Conseil administratif : Je rappelle qu'il s'agit d'un logo, et ce logo n'a pas remplacé les armoiries de la commune, il est en fait là pour donner une meilleure visibilité de la commune vis-à-vis de l'extérieur. J'ajouterai que, si vous ne l'aimez pas vraiment, d'autres en revanche le trouvent sympa, il y en a même qui sont enthousiastes. Mais je constate que l'enthousiasme est plus marqué du côté des milieux économiques que du côté des milieux politiques.

Quant au coût, et bien je vous renvoie à la Commission des finances de janvier, où la question a été posée dans les divers.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, en réponse à la pétition qui a été adressée à votre Conseil concernant l'aménagement du parc du chemin des Semailles, la personne qui vous a écrit, a déjà reçu une réponse circonstanciée. Je peux la résumer en quelques mots : on l'a informée que le budget année 2002 pour le réaménagement des places de jeux comprend également ce parc, et par ailleurs, le Service des parcs, promenades et maintenance planche déjà sur un projet de réaménagement, allant dans le sens demandé par les pétitionnaires.

J'ai une réponse à la question de M. Lance qui a constaté, le 31 décembre 2001, un amas de bouteilles vides, de sacs poubelle entreposés à la déchetterie des Palettes. Faut-il, demande M. Lance, une surveillance par un agent de sécurité 24 h. sur 24 h. ?

Séance ordinaire du 28 février 2002

En réponse à cette interpellation, j'aimerais faire les constatations suivantes : il n'est certes pas opportun, ni raisonnable de prendre des décisions importantes, coûteuses comme celle, par exemple, de suggérer une surveillance 24 h. sur 24 h., se basant sur des situations exceptionnelles, telles que celles constatées pendant les vacances de Noël et Nouvel An. Tout en étant parfaitement conscients que l'indiscipline de certains usagers peut engendrer un désagrément pour les citoyens respectueux, le Conseil administratif entend agir par d'autres canaux.

Ainsi, les mesures suivantes ont d'ores et déjà été mises en action :

- doublement des levées de papiers, soit deux fois par mois au lieu d'une
- rappel à tous les propriétaires et régies de l'obligation, imposée par la loi, de mettre à disposition des locataires, des containers appropriés, autres que ceux destinés aux ordures ménagères (compost, papiers, verres, Pet.).

A cet effet, nous avons adressé un courrier à tous les intéressés, en leur rappelant l'achat de containers appropriés, avec une subvention communale de 50 %. Cette lettre a fait l'objet d'un rappel, les régies n'ayant pas répondu, selon notre attente. Actuellement, la situation évolue positivement sur l'action notamment du préposé aux déchets que nous avons désigné.

Cette campagne d'incitation se poursuivra, notamment par une action dans le temps de notre préposé, qui rencontre les intéressés sur le terrain. Les effets positifs de nos actions se sont d'ores et déjà concrétisés par une augmentation sensible du taux de récupération, qui a passé de 28 % en 2000 à 32 % environ en 2001.

M. CHOBAS : Trois informations concernant trois investissements que vous allez être appelés à examiner prochainement.

S'agissant tout d'abord du projet de crèche au Petit-Lancy, je vous signale que l'autorisation de construire sollicitée a été accordée par le Département compétent, le

28 janvier 2002; très prochainement, à savoir, dans le courant du mois d'avril ou dans le courant du mois de mai, votre Conseil sera saisi d'une demande d'un crédit de construction pour ce projet de crèche au Petit-Lancy.

En ce qui concerne le projet de CASS à Lancy-Sud, nous avons très récemment reçu une réponse du président du Département de l'action sociale et de la santé, confirmant une subvention de l'Etat de Genève à hauteur de 33 % pour l'acquisition et pour les travaux de transformation. Cet élément sera encore précisé par le Conseiller administratif délégué aux travaux, dans le cadre de la prochaine séance de ladite commission, qui se tiendra au début du mois de mars. Simplement, c'e pourcentage constitue un élément rectificatif par rapport au message qui a été envoyé aux membres de la commission, qui faisait état d'un taux de 29 %.

Enfin, en ce qui concerne le projet de parking à Lancy-Sud, je vous signale que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a délivré hier l'autorisation de construire sollicitée.

Séance ordinaire du 28 février 2002**6. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 7 janvier 2002 –
Rapporteur : M. Frédéric RENEVEY
COMMISSION DES FINANCES – Séance du 21 janvier 2002 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER****a) Restaurant le Croque-Note – Centre d’activités culturelles
Travaux de rénovation – Crédit d’investissement (Fr. 178'000.--)**

=====

M. RENEVEY présente le sujet : Le restaurant le Croque Note est exploité depuis plusieurs années par l'Association Trajets qui est une association à but social, ayant pour vocation de réinsérer des personnes handicapées psychiquement dans la société.

Le Département de l'action sociale et de la santé demande une mise en conformité de la cuisine du restaurant. L'état des coupoles, qui permettent l'entrée de la lumière depuis le plafond, nécessite également un remplacement et des W.C. sont à créer au rez-de-chaussée de l'allée afin d'éviter des problèmes de cohabitation entre les occupants des locaux de la Sgipa et ceux du centre d'activités culturelles de l'étage.

Il y a une année et demie, des éléments de la cuisine avaient déjà été mis en conformité, comme la hotte de ventilation, le four notamment.

Le DASS demande un changement de divers appareils tels que les frigos ou congélateurs. Les armoires murales vont être remplacées par de l'inox et les carrelages, peintures, électricité et conduites seront réparés.

Les coupoles de la toiture plate sont fortement endommagées ; elles seront remplacées par des éléments en plots de verre pour une meilleure résistance. Des dégâts sont régulièrement constatés après le week-end ou la nuit, et ces nouveaux éléments évitent ce genre de problème.

Plusieurs commissaires s'étonnent que l'on parle de vétusté pour un matériel de 10 ans, mais il est répondu que les appareils existants ne correspondent plus à la loi, ce qui nécessite ces changements demandés par le Département.

Un commissaire demande que l'on envisage une solution plus légère pour la cuisine.

Une demande de subvention sera adressée au DASS.

Le projet est accepté par 5 voix et 4 abstentions.

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. le Maire nous rappelle qu'un budget de Fr. 110'000.-- est prévu au budget, mais que les travaux devisés se montent à Fr. 178'000.--.

Ce restaurant est géré par l'Association Trajets et exploité depuis 10 ans environ, l'immeuble appartenant à la Commune.

Les travaux envisagés ayant été rapportés par mon collègue, je ne reviendrai pas sur cette description.

Séance ordinaire du 28 février 2002

Il est encore précisé qu'une subvention annuelle de Fr. 28'000.-- est versée à cette association, et que ce restaurant est géré par 2 à 3 professionnels pour la cuisine et la gérance. Ces derniers encadrent 17 personnes travaillant à temps partiel, ce qui représente 7 postes à plein temps.

Un commissaire relève les réticences émises par la Commission des travaux et constructions au sujet du manque d'entretien. Il rappelle que seuls 2 à 3 professionnels y travaillent et que les autres collaborateurs rencontrent des difficultés psychiques et qu'il est nécessaire de mettre à leur disposition du matériel professionnel, même si ce restaurant n'est ouvert que 5 jours par semaine de 08.30 h. à 16.00 heures.

Un autre commissaire relève que, depuis sa création, les habitants du quartier ont très bien accueilli ce restaurant qui est convivial, et où les prix pratiqués sont très raisonnables.

Le Maire précise que les membres du comité de l'association Trajets ont été reçus et qu'on a attiré leur attention sur la question de l'entretien du matériel mis à leur disposition.

Un autre commissaire s'intéresse aux surfaces mises à disposition gratuitement, et il lui est répondu que le Croque-note, un local autogéré et le Conservatoire populaire de musique disposent de locaux gratuits, alors que la SGIPA (Société genevoise pour l'intégration professionnelle des adolescents et adultes) paie un loyer. Il est également précisé que les locaux mis à disposition gratuitement ne sont pas inscrits dans le plan financier, car ceci aurait une incidence sur la capacité financière de notre Commune.

D'autres commissaires soulignent que ce restaurant a une activité beaucoup plus grande que celle estimée lors de son ouverture, et que le restaurant est souvent complet si l'on n'effectue pas de réservation (40 couverts à midi). Il est également relevé qu'une réfection plus légère pourrait être entreprise et que les coupes d'éclairage, ayant été victimes de vandalisme, devront être mieux protégées.

En conclusion, il est nécessaire de rénover cet établissement, et les commissaires se prononcent à l'unanimité, moins une abstention.

M. BERNASCONI : Je n'entends pas ouvrir un débat, mais au contraire, m'abstenir en ce qui concerne ce point de l'ordre du jour, non pas que j'aie un intérêt personnel mais selon l'article 6.1. du règlement du Conseil municipal, j'estime simplement que je dois m'abstenir en ma qualité de membre du comité de cette association.

Je tiens également, au nom de l'association, à remercier le Conseil administratif d'avoir traité ce dossier rapidement, suite à mon intervention au sein de ce Conseil municipal, le 25 octobre dernier.

L'arrêté 6a) est accepté par 32 oui – 0 non – 1 abstention. (Voir Annexe).

**b) Bâtiment de la Mairie – Travaux de rénovation du balcon-terrasse
Crédit d'investissement (Fr. 170'000.—)**

=====

Séance ordinaire du 28 février 2002

M. RENEVEY présente le sujet : Les travaux de rénovation portent sur le balcon-terrasse situé du côté de la gare. De nombreuses fissures ont été constatées.

Une couverture métallique est envisagée sur la balustrade pour la protéger des intempéries, et la discussion porte sur le choix de cette couverture. La décision n'est pas encore prise à ce sujet, mais la Commission se prononce contre une couverture en inoxydable.

Il est demandé de ne pas effectuer de travaux avant l'autorisation de la Commission des monuments et des sites.

Un commissaire propose d'enlever la terrasse et laisser un vide à la place. A voir avec la Commission cantonale.

D'après le Conseiller administratif délégué, les balustres sont en simili et non pas en pierre tournée.

Le projet est accepté à l'unanimité.

Le projet sera soumis à la Commission des finances en raison d'un dépassement de Fr. 20'000.-- aux investissements.

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. le Maire nous indique que la rénovation du balcon-terrasse de la Mairie a été inscrite pour Fr. 150'000.-- au budget, et que les travaux prévus se montent à Fr. 170'000.--.

Les constatations de l'état actuel ont été faites par la Commission des travaux et constructions et mon collègue nous les a rapportées.

Deux problèmes sont relevés par les commissaires, à savoir : il n'y a pas de contrainte quant aux matériaux utilisés, le bâtiment étant classé et si l'on ne pourrait pas revaloriser l'utilisation de ce lieu privilégié.

Le projet de délibération est voté à l'unanimité.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

c) Divers

=====

M. RENEVEY présente le sujet : *Piscine En Sauvy* – La piscine de l'école s'est vidée d'un coup, inondant les locaux de la Protection civile. Le Service des travaux et constructions est intervenu pour pomper l'eau. Il n'y pas encore de réponse sur ce qui a provoqué cet accident.

Antenne mobile sur la salle communale du Grand-Lancy – L'installation de cette antenne permet d'obtenir un montant de l'ordre de Fr. 3'000.--.

Façade 56, route du Grand-Lancy – Le changement des fenêtres est prévu et les travaux effectués sous le contrôle de la Commission des monuments et des sites.

Séance ordinaire du 28 février 2002

M. AUGSBURGER présente le sujet : Un commissaire demande le coût de la conception du nouveau logo de la Ville de Lancy, ce dernier coûte Fr. 15'000.--, sans les frais d'impression.

Pour ce qui concerne la Maison de l'Horloge, le bouclage des comptes va être établi prochainement.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS –
Séance du 4 février 2002 –
Rapporteur : M. Pierre-Henri HEIZMANN**

a) Assainissement du quartier de Gilly – Crédit d'étude (Fr. 55'000.--)
=====

M. HEIZMANN présente le sujet : M. Spinucci, Conseiller administratif délégué aux travaux et constructions, nous a présenté ce projet de crédit d'étude. En introduction, il profite de préciser quelques notions techniques en matière d'assainissement des eaux et, en particulier, dans le domaine spécifique de la collecte des eaux usées et des eaux claires. Le bassin versant, par exemple, est la zone qui comprend les parcelles dont les habitants déversent leurs eaux usées et claires, on peut dire également pluviales, dans les collecteurs situés à proximité.

Si le chemin de la Colline est déjà en séparatif, autrement dit que les eaux usées sont séparées des eaux claires, le chemin de Gilly quant à lui, dispose d'un seul collecteur unitaire, dans lequel les eaux usées et claires sont mélangées. Ce collecteur est privé. Afin de répondre aux exigences légales, et comme ce collecteur pose des problèmes techniques, il faut que ce quartier soit assaini rapidement et qu'une étude soit entreprise par un bureau d'ingénieurs.

Il faut savoir que, dans les chemins privés, les frais inhérents à la pose d'un collecteur sont à la charge des propriétaires situés sur le bassin versant. Et la Ville de Lancy est également propriétaire de 2 parcelles et copropriétaire d'une autre dans ce quartier.

La Ville de Lancy intervient donc à ce titre. Et plutôt que de laisser débattre les 50 différents propriétaires, il est nettement plus sage que la commune prenne la direction des opérations, en mandatant un bureau d'ingénieurs. Ensuite, elle répercutera les frais de ce mandat sur les travaux de fourniture et de pose du collecteur. Le coût total sera ainsi réparti sur l'ensemble des riverains. Cette opération est donc équitable pour chacun.

Voici donc exposée la raison de cette demande de crédit, qui permettra également de déterminer, après la mise en soumission et la comparaison des offres, le montant de la participation de chaque propriétaire.

Les propriétaires ont déjà été convoqués, afin de prendre connaissance de ce projet. Dans un deuxième temps, et après acceptation du crédit, ils seront à nouveau informés du montant exact qui leur sera demandé. En cas de réticence toutefois, la commune a la possibilité d'exécuter d'office les travaux, d'avancer ensuite l'argent

Séance ordinaire du 28 février 2002

pour le paiement de ces travaux, puis le cas échéant, d'inscrire une hypothèque légale à l'encontre du propriétaire récalcitrant.

Un commissaire demande si l'on connaît le coût général des travaux. M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, les estime à quelques Fr. 600'000.--. Un autre commissaire, homme de métier, reste quant à lui sceptique sur cette approximation.

L'étude devrait permettre d'y voir, comme les eaux, plus clair.

La Commission des travaux et constructions vous recommande d'accepter ce crédit, qu'elle a accepté à l'unanimité de ses membres.

M. SPINUCCI – (Cliché) : Je n'ai absolument rien à ajouter à ce qu'a dit M. Heizmann, le rapporteur, mais j'aimerais simplement vous illustrer le périmètre où, figure pour rappeler avec un terme plus technique, le bassin versant qui est concerné par l'assainissement en question.

Ici, le chemin de la Colline, la route du Grand-Lancy, le chemin de Gilly avec un chemin privé, c'est en fait une dépendance de toutes les autres parcelles. Les trois parcelles que j'indique sont propriétés de la Commune de Lancy.

Vous avez une pré-étude qui a déjà été exécutée, qui fait ressortir, approximativement, quel est l'état d'écoulement de diverses propriétés, vous avez par exemple, celui-ci qui est le fameux château de Gilly, sauf erreur de ma part, qui est déjà raccordé à un système séparatif jusqu'au système séparatif existant de la route du Grand-Lancy. Vous avez l'institut de Gilly, qui lui, également est équipé en système séparatif, mais malheureusement, ensuite il aboutit à un système unitaire sur le chemin de Gilly. Il y a donc manifestement une anomalie, cela ne correspond plus du tout à la loi actuelle sur l'assainissement des eaux. C'est la raison pour laquelle, nous entendons faire construire, lorsque tous les accords et tous les projets seront établis, un collecteur de système séparatif dans le chemin de Gilly, qui remonterait jusqu'au sommet du bassin versant, donc ce sont ces deux parcelles ici, plus éventuellement, ces 5 ou 6 parcelles existantes, afin que tout le périmètre soit totalement assaini.

M. PASQUIER : Dans un souci de transparence, est-ce que le Conseil administratif peut nous indiquer quel est le bureau d'ingénieurs qui a été mandaté ?

M. SPINUCCI : Vous l'avez dans le message, c'est le bureau de MM. Buffet, Boimond et Stucki.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Divers

====

M. HEIZMANN présente le sujet : Suite au déménagement de la crèche du bâtiment Rapin, les locaux ont été réaménagés et partagés entre deux institutions se trouvant déjà sur place, la ludothèque et les Samaritains. A la plus grande satisfaction de chacun.

Séance ordinaire du 28 février 2002

Suite à la pétition contre le tram au village du Grand-Lancy, une séance réunissant les commerçants et les riverains a eu lieu, avec la participation du maître de l'ouvrage, des services cantonaux et des mandataires.

M. Spinucci remarque qu'il n'a pas constaté, à la lumière des propos échangés, d'opposition par rapport à l'arrivée du tram, mais beaucoup de préoccupations concernant les places de stationnement. Il a alors expliqué que celles-ci ne seraient pas réduites de plus de 4 places.

Un commissaire relève les difficultés de l'entreprise Volpé, entreprise spécialisée dans les constructions métalliques, à décharger la matière première nécessaire et indispensable à ses activités.

Un commissaire demande à ce que le Conseil administratif provoque une entrevue avec la direction de cette entreprise. Un autre commissaire relève que celle-ci va entreprendre elle-même cette démarche. Affaire à suivre donc...

**8. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE –
Séance du 18 février 2002 –
Rapporteur : M. François BAERTSCHI**

**a) Diverses études en cours
=====**

M. BAERTSCHI présente le sujet : Il doit y avoir des clichés. Je ne sais pas lesquels vous avez prévus.

M. FOLLMY : Cela va être une surprise.

M. BAERTSCHI : *Arrivée du tram au Grand-Lancy* – La Commission de l'aménagement du territoire examinera prochainement une étude sur l'implantation du tram et de son environnement. Une pétition de 530 signatures avait en effet été remise de la part des commerçants qui craignaient que des aménagements péjorent la qualité de leurs activités. Réunion eut lieu, positive, qui a permis de répondre aux soucis des pétitionnaires. L'enquête publique sur le tracé du tram devrait s'ouvrir en mars.

Bachet – 4 études sont en cours, dont 2 sont faites avec Carouge.

- a) Sur le trafic dans le périmètre de la Chapelle, route St-Julien, route de Drize jusqu'au Rondeau
- b) Il devrait y avoir un nouveau cycle d'orientation près du collège de Staël, et la zone industrielle de Grange-Collomb devrait voir un nouveau plan localisé de quartier. Là aussi, quelle incidence sur le trafic ?
- c) Carouge, Veyrier, Lancy, Plan-les-Ouates, Troinex et Bardonnex sont concernées par une étude de trafic, afin de réétudier une éventuelle liaison interquartier que l'on appelait auparavant voie Cottier
- d) PAC (périmètre d'aménagement coordonné) La Chapelle - Les Sciens est en voie d'élaboration. Lundi 25 février, des membres de la commission ont participé au séminaire sur ce plan d'aménagement coordonné, ils vous ont certainement déjà informés de sa teneur.

Séance ordinaire du 28 février 2002*Plan directeur Plateau St-Georges*

Il y a une année et demie, ce plan nous avait été présenté. Le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement cherchant un emplacement pour un futur EMS dans le secteur, son adoption a été retardée. On y construirait une demi-école plutôt du côté de la route de St-Georges, en procédant à un échange de parcelles avec l'Etat.

**9. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT – Séances des 17 décembre 2001 et 18 février 2002 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****Initiative populaire « Pour la sauvegarde de quartiers verdoyants à Lancy » - Initiative du 23 septembre 2001**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Dans un premier temps, suite au dépôt de l'initiative et au contre-projet élaboré patiemment et approuvé par une large majorité du Conseil municipal, la population lancéenne a été appelée à se prononcer par vote populaire en date du 23 septembre 2001.

Initiative et contre-projet ont été acceptés par respectivement 1894 et 1556 voix. A la question de savoir qui l'emporterait en cas de double acceptation, on constatait 32 voix de plus à l'initiative. Il importait dès lors de savoir ce qu'il adviendrait de ce scrutin.

Renseignements pris, il est expliqué qu'il appartient à la Commune d'établir un avant-projet de loi à l'intention du Grand Conseil qui présente le projet de changement de zone tel que proposé. Celui-ci devra être accompagné d'une résolution du Conseil municipal et envoyé au Conseil d'Etat pour la procédure habituelle de changement de zone, soit projet de loi, enquête publique et retour au Conseil municipal.

A diverses questions, il est répondu que les Communes sont habilitées à établir des projets de loi. Pour ce faire, le Conseil administratif se fera seconder par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement. Si le Conseil municipal ne votait pas le projet et résolution, le Conseil d'Etat devrait alors trancher. Il est précisé que, normalement, le Conseil municipal devrait se prononcer positivement. Le délai est fixé au 23 mars.

Suit une séance le 18 février 2002, les commissaires ont reçu : la résolution, l'exposé des motifs et l'avant-projet de loi.

On reprecise la situation : par la résolution, il s'agit de transmettre le dossier au Conseil d'Etat pour la procédure d'usage, soit : enquête publique, enregistrement des commentaires au Département et à la Mairie, avis de la Commission et du Conseil municipal, préavis à délivrer et décision finale du Grand Conseil). Procédure encore à confirmer.

Quelques commissaires réagissent avec étonnement et agacement à la demande de se prononcer par l'approbation sur une question qui a été approfondie pendant des mois par notre Conseil et, sur laquelle, nous avons clairement exprimé notre opinion. Que

Séance ordinaire du 28 février 2002

signifierait un vote positif sur la base d'un argumentaire qui reprend l'intégralité des arguments des initiants, alors que nous avons travaillé à corriger, nuancer et tempérer ceux-ci ? Comment est-il possible que soit imposé le oui au Conseil municipal, sans faire une place à l'argumentaire du contre-projet, lequel a également été accepté par la population ?

Au rappel : que fait un commissaire de la victoire de l'initiative sur le contre-projet et de la nécessité d'en présenter l'argumentaire, il est demandé d'adjoindre le message adressé à la population lors de la votation. Cela sera fait de manière que les députés comprennent les forces et les décisions en présence.

On passe au vote de la résolution : 3 pour - 4 contre - 1 abstention.

M. CAVALERI : Dans ce feuilleton interminable, l'épisode de ce soir n'est pas le moins cocasse. En effet, après le résultat serré du vote du 23 septembre, après la large acceptation du contre-projet proposé par le Conseil municipal, nous pensions naïvement qu'il aurait suffi d'une résolution sobre et laconique pour transmettre au Grand Conseil un dossier qui n'était désormais plus de notre compétence.

Or, il nous faut en plus proposer un projet de loi en l'étayant d'arguments diamétralement opposés à ceux que nous avons défendus cet automne ! Situation pour certains désolante, pour d'autres plutôt comique. Nous prendrons cette seconde option, tout en restant sérieux sur un fait : un vote a eu lieu et il faut le respecter.

Cela dit, le groupe Socialiste a décidé qu'il ne s'opposerait pas à laisser l'initiative de l'ALU terminer sa course devant le Grand Conseil, puisque c'est à ce dernier que doit appartenir le dernier mot.

Néanmoins, nous nous limiterons à ce service minimum, matérialisé par une abstention, car nous ne nous estimons pas en devoir d'en faire plus, soit apporter des arguments en faveur d'une initiative que nous avons combattue et qui a partagé les Lancéens en deux camps de force sensiblement égale. C'est précisément au nom de cette forte minorité, qui a failli faire pencher la balance en faveur de notre contre-projet, que nous déclarons, en nous abstenant, notre non-opposition à la poursuite de la procédure institutionnelle. Certes, notre attitude semblera peut-être risible à certains, mais nous répondons à l'avance que jamais mauvaise question n'a suscité lumineuse réponse.

M. BAERTSCHI : L'effarante issue de la dernière Commission de l'aménagement du territoire, où on a vu le projet de résolution sur la transmission de l'initiative de l'ALU au Grand Conseil refusé par 4 voix contre 3, m'oblige à intervenir de manière plutôt musclée.

J'aimerais rappeler que cette initiative a été lancée à la suite du refus du Conseil municipal de demander au Grand Conseil le reclassement du secteur de Surville, après que le peuple Lancéen eut accepté le référendum sur un aménagement proposé.

Abondamment signée, cette initiative a été validée juridiquement par notre Conseil, sur proposition du Conseil administratif. Notre décision a été contestée par un habitant de Lancy devant le Conseil d'Etat qui a repoussé le recours. Notre Conseil a ensuite opposé un contre-projet à l'initiative de l'ALU, et après une campagne parfaitement fair-play, les Lancéens ont donné leur préférence à l'initiative. Aucune contestation des

Séance ordinaire du 28 février 2002

résultats n'a été enregistrée. Tout le - long - processus démocratique a été respecté jusqu'ici, et voilà, qu'en commission, quelques membres ont eu des états d'âme parce qu'ils ne pouvaient voter quelque chose qui allait contre leur opinion.

En d'autres termes, si ce soir, le Conseil municipal refusait de voter la résolution, il invaliderait le processus démocratique imposé par la loi. Cette loi dit en effet, que nous avons à transmettre les décisions des Lancéens au Grand Conseil, sous forme de résolution, et nous n'avons pas le choix. Si nous ne transmettons pas une résolution, le Grand Conseil ne pourrait pas s'occuper de cette initiative.

N'oublions pas que nous tous, nous procédons du peuple, et si nous siégeons ici, c'est parce que le peuple nous y a mis. Maintenant que le peuple a pris une décision contraire à la majorité du Conseil municipal, pourrions-nous confisquer ce vote ? Non, Mesdames et Messieurs, cette attitude n'est pas tenable, nous avons à appliquer la loi sans état d'âme, nous devons faire en sorte que le processus démocratique continue. Vous imaginez l'auto-goal que le Conseil municipal encaisserait s'il refusait cette résolution. Quand je pense que le représentant de l'Alliance de Gauche, formation qui en appelle souvent aux droits populaires, a voté contre cette résolution, qu'un représentant du parti Radical, qui nous donne souvent des leçons de démocratie, s'est aussi opposé, sans parler des Démocrates-chrétiens, qui sont indéfectibles à ce sujet, je leur rappellerai la définition « du chat » de la démocratie : dans une démocratie, le peuple a toujours raison, et s'il a tort lui rétorque un interlocuteur ? Et bien, il a raison d'avoir tort.

Enfin, afin de bien me faire comprendre, je demande à notre Présidente de procéder à un vote nominal. Si la résolution est refusée, les Lancéens devront savoir à qui ils le doivent.

Mme JELK-PEILA : Je ne comprends pas que quelqu'un refuse de voter contre son opinion, et je maintiens, que quand je vote, c'est que je suis convaincue. Je ne vote pas quelque chose auquel je ne crois pas. J'assume pleinement de ne pas voter pour quelque chose auquel je ne crois pas. Je pense que c'est cela la démocratie, c'est pouvoir défendre son opinion, et ne pas épouser l'opinion de l'autre, sous prétexte qu'il faut, et moi, les diktats, je ne les accepte pas.

Mme MALAGOLI : Je vais me répéter un peu avec Mme Jelk-Peila. Ce soir, nous sommes convoqués ici pour voter cette résolution. J'aimerais rappeler à M. Baertschi, on doit voter, on a toujours trois possibilités, on peut voter oui, on peut voter non, et on peut s'abstenir.

Dans une démocratie, c'est ça ! Dans une dictature, c'est financièrement beaucoup plus économique, on ne convoque déjà pas. Et croyez-moi, je sais de quoi je parle, j'ai vécu sous une dictature. Donc, quand on est dans une démocratie, qu'on a le choix entre trois possibilités, c'est clair et net, comme M. Cavaleri, je suis tout à fait d'accord avec lui. Nous avons tous travaillé pour un contre-projet, il ne faut pas nous demander, ce soir, d'avaler quelque chose qui ne nous concerne pas. Nous ne pouvons pas non plus, à notre façon de voir, les Démocrates-chrétiens aussi, réagir contre la voix populaire, c'est vrai aussi, mais nous pouvons toujours nous abstenir. Mais pour ceux qui voteront contre, s'ils ont la possibilité, n'oubliez pas que la démocratie c'est cela, on peut voter contre.

Séance ordinaire du 28 février 2002

M. HEIZMANN : M. Baertschi, l'attachement du groupe radical à la démocratie est absolu et en aucun cas, nous ne pouvons accepter les restrictions des droits populaires, et en particulier de la volonté populaire, clairement exprimée.

Notre parti, conjointement avec l'Alliance de Gauche, le parti Socialiste, le parti Démocrate-chrétien, s'est engagé lors de la votation du 23 septembre, à soutenir le contre-projet du Conseil administratif face à l'initiative de l'ALU.

Nous avons mené campagne, conjointement, contre ce qui nous paraissait être une initiative égoïste, trompeuse et peu solidaire. Cela n'était qu'une suite logique à notre prise de position formelle et, sans hésitation contre cette initiative lors du Conseil municipal du 14 septembre 2000. « Vox populi, vox dei ». Le peuple de Lancy s'est prononcé, 3500 citoyens et citoyennes ont exprimé leur opinion.

Permettez-moi tout de même de revenir sur ces résultats. Si l'initiative de l'ALU a remporté le 54,9 % de suffrages, le contre-projet en a récolté, quant à lui, 63,3 %, soit 8,4 % de plus.

La question subsidiaire, qui en cas d'acceptation des deux propositions soumises en votation, doit permettre de les départager. Rappelons que ce principe a été institué lors de la fameuse votation sur la traversée de la rade, pont ou tunnel, mais dans ce cas, vous vous rappelez tous, elle n'a pas eu besoin d'être activée. Pour Lancy, alors que plus de 8 % de voix sépare le contre-projet de l'initiative, soit 280 suffrages, à cette question subsidiaire, l'initiative de l'ALU a gagné avec 18 voix de mieux. Mais près de 200 bulletins, faut-il encore le rappeler, ne comportaient pas de réponse à cette question subsidiaire. Voir des bulletins plébiscitant le contre-projet, voir l'initiative, dans la question subsidiaire, plébiscitait exactement l'autre projet. Beaucoup de citoyens ont été complètement déstabilisés par cette question subsidiaire, et je crois, ne l'ont pas comprise.

Nous-même, dans notre campagne, et cela est certainement notre erreur, nous avons totalement négligé d'en parler. Quoiqu'il adienne, nous ne comprenons pas que le vote populaire doive être maintenant validé par un organe législatif, cela n'est absolument pas logique, puisque « vox populi, vox dei ».

Maintenant, nous pouvons, en tant que représentants légalement élus par le peuple, aller à l'encontre de notre opinion, nous refuserons donc cette résolution.

M. PASQUIER : Je pense que ce qu'on vit là fera histoire. Je serai le cinquième homme des Verts ce soir, et j'appuie le vote nominal.

M. J.-P. LEWERER : Nous sommes amenés ce soir à prendre position sur une résolution particulièrement controversée, qui découle au demeurant d'une consultation populaire, je le rappelle pour la troisième, quatrième ou cinquième fois.

Sans vouloir refaire l'histoire, nous constatons d'une part, le résultat incroyablement étonnant de la votation du 23 septembre 2001, puisque le contre-projet a recueilli 2183 voix, l'initiative « Pour la sauvegarde de quartiers verdoyants à Lancy » n'en recueillant que 1894 et, seule la question subsidiaire ayant donné un modeste avantage de 32 voix à l'initiative sur le contre-projet. A ce sujet, nous ne sommes pas loin de penser que ce résultat, quelque peu contradictoire, un euphémisme, résulte d'une incompréhension de la population sur la question subsidiaire et sur son

Séance ordinaire du 28 février 2002

importance. Preuve en est, à notre avis, la différence entre le nombre de votants et le nombre de ceux ayant pris position sur cette question subsidiaire. Voilà pour les faits.

Par ailleurs, nous avons pris position très tôt en faveur des buts qui nous semblent défendables dans l'initiative populaire, en participant de manière étroite à la mise sur pied d'un contre-projet, soutenu par la plupart des partis représentés dans notre Conseil municipal. Ce contre-projet visait à améliorer, dans une très large mesure, la situation actuelle des périmètres concernés, soit en acceptant leur retour en zone villa, là où cela se justifiait, soit en réduisant de manière parfois importante leur densité, et également en améliorant leur morphologie, par exemple par la création ou la conservation d'axes verts structurant ces périmètres.

Dans un autre ordre d'idée, et sans vouloir en quoi que ce soit nous confronter aux propriétaires des villas concernées, il nous paraît nécessaire de défendre les intérêts prioritaires de notre population. Or, à une époque où la crise du logement sévit à nouveau dans notre canton aussi bien que dans toute la Suisse, il nous semble nécessaire de privilégier la construction de logements par rapport à celle d'habitations individuelles, gourmandes en terrain et financièrement inaccessibles à la majorité de nos concitoyens. Ajoutons encore que rien, dans le statut actuel de ces périmètres, n'oblige un propriétaire qui ne le souhaiterait pas à vendre son terrain.

Pour ces différentes raisons, qui sont loin d'être exhaustives, l'Alliance de Gauche de Lancy votera contre cette résolution, en laissant les instances responsables prendre les mesures qui s'imposent pour résoudre le problème juridique que poserait une telle position, si elle était suivie par les autres partis représentés dans notre Conseil.

M. DUBATH : Je voudrais quand même poser une question. Est-ce que vous êtes en train de sous-entendre que les électeurs de Lancy sont des imbéciles ? Vous êtes tous en train de dire, oui les gens ont voté, mais peut-être qu'ils n'ont pas très bien compris. La notice explicative était claire, il y avait une croix à mettre, contre-projet – initiative, il me semble que le peuple de Lancy a exprimé, et est tout à fait capable de comprendre que contre-projet et initiative, ça veut dire ce que ça veut dire, donc il me semble que cela ne sert à rien de « pinailler » là-dessus.

C'est l'initiative qui a été acceptée sur cette question-là, et nous sommes contraints d'accepter maintenant cette résolution. Je vous rappellerai que ce n'est pas seulement le cas de cette assemblée, le Conseil Fédéral quand il y a des votations qui vont à l'encontre de ce qu'il propose, est aussi obligé de suivre le peuple.

M. PAGE : Je voudrais soutenir ce qui a été dit par les Verts et par mon collègue, M. Pasquier. Je crois, la procédure est claire, lorsque l'initiative et le contre-projet ont une majorité, il y a une question subsidiaire. C'est cette question subsidiaire qui décide du sort de l'initiative et du sort de la votation. Dès lors, il ne s'agit pas de savoir si cette initiative est bonne ou pas bonne, si les propriétaires de villas doivent vendre tout de suite, ou ne pas vendre tout de suite, il s'agit de savoir si on respecte les règles démocratiques telles qu'elles ont été instituées. Je pense que nous sommes appelés à décider de ceci, et ne pas ergoter sur le reste.

Cette décision sera encore reprise par le Grand Conseil, mais aujourd'hui, nous devons respecter ce que le peuple a dit, et ce que les règles, qui nous sont imposées, exigent de nous. Dès lors, je voterai oui, avec conviction pour ce sujet.

Séance ordinaire du 28 février 2002

M. LORENZINI : Je ne m'exprimerai pas sur le fond, ma collègue l'ayant fait tout à l'heure. Juste une réaction par rapport aux propos de M. Page, je crois que ce soir, nous vivons dans cette assemblée, tout le dilemme d'une procédure mal fichue, qui, légalement, demande au Conseil municipal de se prononcer sur un vote populaire, et ce sera peut-être l'occasion, aux instances cantonales qui édictent les lois, de repenser la manière dont ces points de la loi sont rédigés.

Deuxièmement, pour en revenir aux propos de M. Dubath, savoir si les Lancéens sont des imbéciles, je pense qu'ils ne sont pas des imbéciles. Seulement quand il y a 18 Lancéens qui font la différence, on peut aussi comprendre que ce n'est pas le Conseil municipal, et une courte majorité dans un sens ou dans l'autre, qui fera la différence ce soir.

M. BAERTSCHI : Cela fait deux ans que nous avons reçu un magnifique papier à la Commission de l'aménagement du territoire, qui nous donnait la procédure qu'il fallait faire. Pour ceux qui se rappellent, et qui l'ont toujours, c'est un document de 3-4 pages, qui a commencé il y a 3 ans, et qui s'est gentiment avéré juste, jusqu'à aujourd'hui. Pour l'instant, il s'avère toujours juste, il nous montrait comment cela allait, il est vrai que cela n'allait pas très vite.

Je regrette que ceux qui disent maintenant, ce serait l'occasion de changer la loi. Oui, ce serait l'occasion, il y a deux ans qu'il fallait proposer de changer la loi, si vraiment cette loi ne vous convenait pas. Ceux qui rouspètent maintenant parce qu'ils sont obligés, c'est un peu ça, ils peuvent aller aux toilettes, mais ils sont obligés de voter parce que le peuple l'a voulu, que ce soit 18 ou 32, ben oui, comme Servette gagnera 5-1 ce soir contre Valence, c'est clair, il manquait juste un but, mais ils ont quand même gagné. Voilà ce sont des choses qui sont la réalité.

Je crois qu'il faut l'admettre, dire maintenant que la loi est mauvaise, je l'admets volontiers, je ne suis pas très content de cette résolution qui pose des problèmes, mais la loi est là. On peut dire qu'il y a une mauvaise loi, mais personne, entre vous, dites-moi le contraire, n'a une seule fois exprimé cette mauvaise procédure. Je trouve qu'elle est trop longue, mais elle est là. Maintenant, qu'elle est là, vous dites il faudrait la changer, peut-être, il fallait le faire avant.

M. HEIZMANN : C'est peut-être dommage d'épiloguer, mais je crois que tout ce qui a été dit, avait un fond de vérité. Maintenant, c'est un problème à nouveau de conscience personnelle. Vous avez dit M. Baertschi que nous étions l'émanation du peuple, nous avons été élus par le peuple. Nous avons également un électorat qui a voté pour nous, je ne sais pas si cet électorat aurait voté pour l'ALU, contre l'ALU, pour le contre-projet ou contre le contre-projet. En tant que représentant démocratiquement élu, il est évident que ce soir, je voterai selon mon intime conviction, et en aucun cas, je ne pourrais voter contre celle-ci.

Mme DANCET : Je demande qui accepte le vote nominal. Le vote nominal est accepté. Je passe la parole à Mme Bounous pour la lecture de la résolution.

M. FOLLMI : Je voudrais juste Mme la Présidente, que vous assuriez bien les contrôles au niveau des votes.

Mme DANCET : M. Guillermin note également. Je vais appeler chacun à tour de rôle pour le vote nominal :

Séance ordinaire du 28 février 2002

M. AUGSBURGER – non / M. BAERTSCHI – oui / M. BERNASCONI – abstention / Mme BOUNOUS – abstention / Mme CASUTT – abstention / M. CAVALERI – abstention / Mme DILONARDO – abstention / M. DUBATH – oui / M. ERETZIAN – non / M. GERBEX – abstention / M. GUILLERMIN – non / M. HEIZMANN – non / M. IMHOF – non / M. JAQUET – abstention / Mme JELK-PEILA – non / M. LANCE – abstention / Mme LANCE PASQUIER – oui / Mme LAPAIRE – non / M. J.-P. LEWERER – non – M. M. LEWERER – non – M. LORENZINI – abstention / Mme MALAGOLI – abstention – M. MARCHIANDO – abstention / M. MONCADA – oui / M. PAGE – oui / M. PASQUIER – oui / M. RENEVEY – abstention / Mme REVILLOD – abstention / Mme SCHENKER – oui / Mme SOLIOZ – abstention / M. TODESCHI – non / M. VOLERY – abstention / M. ZEHFUS – abstention.

Résolution refusée par 10 non – 16 abstentions – 7 oui. (Voir Annexe).

M. LORENZINI : J'aimerais un éclaircissement sur la procédure concernant le vote nominal, de la part de M. Chobaz en tant que juriste. Quant on dit : le Conseil municipal vote à l'appel nominal sur demande de trois de ses membres, ensuite le Président départage les voix en cas d'égalité. Est-ce qu'on ne peut pas comprendre que : sur demande de trois demandes de Conseillers municipaux, ce même Conseil municipal décide s'il vote à l'appel nominal oui ou non.

M. BERNASCONI : Non. Enfin, il ne peut pas y avoir d'égalité de voix, la voix de la Présidente ne peut pas être départageante, puisqu'il y en a 2-3 qui décident.

M. CHOBAS : La voix de la Présidente départage en cas d'égalité au vote nominal. Toutefois, il suffit que 3 Conseillers municipaux demandent un vote nominal pour qu'automatiquement celui-ci soit accordé. Le règlement du Conseil municipal ne laisse pas le choix à cet égard. C'est pour cela que la Présidente n'a pas voté : elle aurait été appelée à voter uniquement s'il y avait eu une égalité des voix.

M. PASQUIER : Pour que la suite de la procédure soit bien protocolée dans notre procès-verbal de ce Conseil, étant donné que le résultat du vote est négatif ce soir, il s'agit bien de ne rien transmettre à personne.

M. FOLLMI : Non, la résolution va être transmise au Conseil d'Etat, avec le résultat du vote.

M. BAERTSCHI : Je me permets d'avoir un avis complètement opposé qui vient de M. Tanquerel, qui est la personne qui vous a conseillé, et qui me dit que c'était exclu qu'une résolution négative, c'est comme si l'on disait au Grand Conseil : nous vous proposons de ne rien voter. Nous n'avons rien à vous proposer, sinon vous dire que nous n'avons pas été d'accord de continuer. C'est parfaitement clair, le Grand Conseil n'aura aucune résolution qui sera proposée, c'est bien la raison pour laquelle, dans ces prochains jours, des recours, évidemment contre la décision du Conseil municipal, vont être envoyés au Tribunal administratif, au Tribunal Fédéral et éventuellement au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie pour voir s'il n'y a pas justification, comme quand on refuse de voter un dépassement de crédit.

Mme JELK-PEILA : En tant que rapporteur de ce point, je voudrais rappeler, aux personnes qui viennent de s'exprimer, que dans le rapport que j'ai fait, j'ai retransmis ce qui nous a été dit en commission, en date du 17 décembre 2001.

Séance ordinaire du 28 février 2002

Il a été dit que si le Conseil municipal ne votait pas projet et résolution, ce qui est le cas ce soir, le Conseil d'Etat devrait trancher. Or, si M. Baertschi a eu des informations différentes, et qu'il avait pris un conseil, je pense que la moindre des choses eut été qu'il en avertisse les membres de la Commission. Je trouve ce mode de faire, ou après un vote, on vient dire : j'ai pris renseignements auprès de M. Tanquerel, et je vous signale qu'il va y avoir un recours, je dirai qu'il s'agit là, d'avoir dissimulé des informations qui auraient pu influencer ce vote. Je trouve cela parfaitement peu fair-play, et très désagréable. C'est quelque chose qui vise à enlever la confiance que l'on peut avoir les uns en les autres, puisque jusqu'à présent, chacun a exprimé son opinion de manière extrêmement claire, sans dissimuler quoi que ce soit.

Le rapport je l'ai lu, après ce rapport, il y avait possibilité de dire : ce que vous rapportez là, Madame, et ce qui se trouve dans les feuilles roses, que chacun d'entre vous est censé avoir lues, dit exactement le contraire.

**10. COMMISSION DE SECURITE – Séance du 23 janvier 2002 –
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****a) Point de la situation sur l'activité des ilotiers du poste de gendarmerie
d'Onex et du travailleur social « hors murs »**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Il y a 4 ou 5 ans, les Associations des habitants de Lancy-Sud, des locataires de l'Etoile-Palettes, l'Hospice général, les régies et la police municipale ont décidé d'améliorer l'environnement général. Ils avaient donc organisé des «Etats Généraux».

M. Mathieu, travailleur social hors-murs, fait le point de la situation actuelle. Il entretient des liens étroits avec la municipalité par le biais de M. Chobaz, travaille sur Lancy et Carouge, collabore avec la police sans pour autant oeuvrer dans le domaine sécuritaire. Son mandat date de 1998 et se termine fin janvier; il sera repris par M. Alexandre Muhlenhaler. La situation des Palettes était alors décrite par la presse comme catastrophique.

Accidenté pendant 6 mois, M. Mathieu a surtout basé son travail sur l'établissement d'un réseau qui réunit entre 14 et 18 personnes provenant de l'Association Lancy-Sud, de la paroisse, de la Virgule. Ces personnes se réunissent régulièrement avec un projet : GE02, pour la journée genevoise de l'exposition nationale.

L'école des Palettes s'associe également à des événements festifs. Il est prévu de créer un lieu communautaire. Les Palettes sont à nouveau considérées comme un lieu d'habitation, et plus comme un endroit dangereux et violent.

Différentes situations réclamant cependant une certaine attention, notamment :

- un local autogéré attribué à une bande qui générerait dans le passé une certaine insécurité. M. Bocquet participe à ce projet qui se déroule relativement bien.. .. mais demeure très instable.
- un petit square que fréquente une bande d'adolescents, ils chahutent, ce qui génère une intolérance grandissante de la part du voisinage. A surveiller au moins jusqu'en

Séance ordinaire du 28 février 2002

juin. Il serait utile que d'autres membres de la communauté tentent de reconquérir ce lieu. (Les mamans, les promeneurs, etc.).

Le manque d'information en général est souvent la cause de réclamations des habitants. De petits efforts de comportement peuvent changer efficacement les situations.

M. Mathieu donne pour exemple :

- un concierge du chemin des Fraisiers, qui avait des problèmes avec les enfants lorsqu'il sortait les poubelles, a vu ses ennuis disparaître en modifiant ses horaires de travail.
- Il évoque ensuite le cas d'une femme ne voulant pas entrer en relation avec quiconque et qui s'est installée dans un garage. Suite aux procédures entamées par la régie, elle a réintégré son logement.

Suit l'audition de Monsieur Bocquet, sous-brigadier du Poste de Police d'Onex. Il déclare avoir eu surtout beaucoup de contacts avec le suppléant de M. Mathieu, M. Jacques Bergholz.

L'année 2001 a vu une diminution générale des délits sur le canton, et il n'y a pas eu de grosse vague de déprédations. Il ignore quelle en est la raison et pense que les événements du 11 septembre ont peut-être assagi les plus excités.

Certains sites demeurent préoccupants à Lancy : comme le passage vers le Terrain d'Aventures au Grand-Lancy, difficile à surveiller, vu sa topographie, ainsi que le chemin des Fraisiers, les Voirets, le fond de l'avenue Louis-Bertrand, l'Etoile avec la piscine et surtout la Villa Tacchini. Il souhaiterait que ces lieux soient surveillés par les ASM (Agents de Sécurité Municipaux) plutôt que par la police.

Le travail se déroule de plus en plus en réseau et la collaboration est excellente. Une simple présence passive demeure gênante pour les personnes susceptibles de créer des problèmes. C'est un travail ingrat mais qui demeure très efficace.

La bande qui a obtenu un local autogéré aux Palettes, dont le projet s'intitule «Pourvu que ça dure», est instable, les jeunes qui ont une vingtaine d'années, sont trop âgés pour être «récupérés». La prévention doit être faite auprès d'enfants qui ont entre 10 et 13 ans.

Les problèmes de la villa Tacchini sont plus importants. Des violences ont eu lieu à plusieurs reprises, notamment contre l'équipe d'animation. Celle-ci a «oublié» de porter plainte. Il pense également qu'il devient nécessaire de fixer des règles et ce notamment avec les animateurs. La violence est en train d'augmenter, d'où la nécessité d'anticiper les événements au premier signe avant-coureur. Il craint pour le futur, et répète qu'il est absolument nécessaire de faire quelque chose, avant qu'un malheur ne survienne.

Concernant la prévention, un commissaire se demande s'il serait possible d'avoir une collaboration plus grande avec les professeurs. Il s'agit surtout de réajuster les mandats, qui s'occupe de quoi et ne pas concentrer toutes les tâches dans les mêmes mains.

Un autre commissaire remarque que le fait d'occuper le terrain est une chose importante. Il ajoute que c'est aux politiciens d'éviter de créer des environnements

Séance ordinaire du 28 février 2002

favorables à la violence et à la marginalisation. Ces lieux représentent des réservoirs de délinquants, par exemple la gare.

Il existe une bande dure à Onex. Certaines déprédations ont entraîné des arrestations et des emprisonnements. Ces mesures déstabilisent et mettent un frein à ces délinquances. Il y a 3 ans, ces bandes se déplaçaient beaucoup. Ces mouvances existent toujours, mais tendent à se réduire de plus en plus aux niveaux des quartiers. Elles sévissent surtout par le racket et les incivilités.

Il est également évoqué le conflit entre deux bandes rivales à la piscine de Carouge l'an dernier. Il s'agissait d'une bande française qui a racketté une suisse. Les piscines deviennent des fiefs pour ce genre de délinquants.

Et quel est le rôle des parents dans tout cela ? Une fois les jeunes « adultes », les parents sont heureux d'être déchargés de leur responsabilité. Les parents sont souvent dépassés par les événements, car les jeunes sont souvent gentils lorsqu'ils sont seuls. Le recours à la violence dans les relations sociales est un problème grandissant. Importance du dialogue intergénérationnel, en sachant qu'il a toujours été difficile de faire parler les adolescents.

Un commissaire évoque ensuite un rapport sur la violence qui mentionnait que les écoles étaient interdites à la gendarmerie. Les écoles sont et doivent rester des lieux privilégiés où chaque enfant peut se rendre en toute liberté et sécurité. Dans le cas contraire, la police doit alors réagir.

Concernant la prévention, M. Bocquet remarque qu'une demande de la part des adolescents est existante. De nombreux jeunes n'hésitent pas à lui poser des questions.

Le poste de Police d'Onex a un horaire d'ouverture, seul le poste des Pâquis demeure ouvert 24 h/24h. Cela ne semble pas poser de problème à la population qui s'en satisfait. L'effectif est le même, et il tend plutôt à se réduire.

M. Scaglioni mentionne que le corps des ASM connaît sans doute moins de problèmes avec les jeunes que la police, les agents n'étant pas armés. La présence d'un agent sur des sites sensibles est une mesure efficace. Elle devrait également avoir lieu la nuit.

M. Bise mentionne que, grâce à la présence d'agents, la disco sur la patinoire n'a connu aucun problème.

b) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Une délégation du Conseil d'Etat, Mmes Spoerri, Calmy-Rey et M. Unger, est venue évoquer les problèmes de proximité et proposer un projet-pilote aux Palettes. Elle prévoit une meilleure communication entre la population et l'administration en délocalisant certains services, ainsi qu'en améliorant les espaces verts et les chemins piétonniers.

M. Föllmi ajoute que le Conseil administratif n'est pas opposé à ce projet, bien qu'il soit nécessaire de l'adapter par rapport à ce qui est déjà réalisé ou déjà en projet.

Séance ordinaire du 28 février 2002

Un commissaire remarque, que le samedi matin, des parkings sauvages ont lieu sans discontinuer au chemin des Palettes devant les commerces.

Un autre commissaire demande de connaître le nombre d'accidents qui ont lieu au carrefour entre la route de Chancy et le chemin des Esserts. Le nombre doit être impressionnant, malgré le radar en place.

Concernant la zone 30 km/h. à l'Avenue Eugène-Lance, la commune attend les panneaux.

**11. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET
COMMISSION DES SPORTS REUNIES –
Séances des 16, 17 novembre 2001 et 16 janvier 2002 –
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

Piscine municipale de Marignac – Requalification de l'espace public et de ses abords

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Je vais essayer de faire au plus rapide, mais malheureusement, il y avait 8 heures de séance, donc cela est difficile à synthétiser, et sous la pression de Marc Guillermin, j'ai dû faire un effort.

Trois projets nous ont été présentés par les équipes de projet préselectionnés pour la requalification de l'espace public et des abords de la piscine municipale de Marignac : projet Renaud - Projet Acau - projet du pool Dessimoz.

Je rappelle juste que les Présidences des séances ont été tenues par M. Christian Gerbex et M. Marc Guillermin, à intervalles réguliers.

Pour la première partie, j'essayerai de faire une analyse comparative entre les trois projets, et lors de la deuxième partie, je présenterai les commentaires des Conseillers municipaux, et enfin, je présenterai les résultats du questionnaire qui nous a été soumis à propos de ces trois projets.

Concernant la piscine :

Le projet Renaud proposait 4 points :

- Nouvelle entrée, plus accueillante
- Suppression des épineux et remplacement par des pédiluves en arc de cercle
- Ajout de decks en bois et de parasols sur les gradins
- Suppression de casiers et création des vestiaires communs

Le projet Acau en termes de piscine proposait :

- Extension des zones de détente:
 - en franchissant l'avenue des Communes-Réunies par un « Pont Jardin » à l'ouest
 - et en créant un « Jardin-balcon » à l'est sur la toiture d'un parking de 45 places

Le projet du pool Dessimoz de piscine proposait 4 points :

- Réaménagement de l'entrée et création d'une place

Séance ordinaire du 28 février 2002

- Structures en bois, éclairage décoratif et bacs à fleurs sur les gradins
- Regroupement d'une partie des vestiaires en centre de détente : sauna, hammam, jacuzzis, etc.
- Jardin minéralier et lieu d'exposition à l'entre-saison (Hiver)

Concernant le solarium qui fait partie intégrante de la piscine aujourd'hui :

Le projet Renaud proposait :

- « Jardin suspendu des senteurs et couleurs » donc le solarium

Le projet Acau proposait :

- « Pont promenade ». Solarium maintenu mais quelque peu réduit pour un passage pour piétons.

Le pool Dessimoz proposait :

- Création d'un restaurant (en bois) au dessus des vestiaires ouvert toute l'année sans modification du fonctionnement actuel du solarium

Troisième point, le Parc Marignac :

Le projet Renaud propose :

- Légère intervention paysagère pour le parc

Le projet Acau propose :

- Proposition d'ouvrir le restaurant au public

Le pool Dessimoz propose :

- Concept de « Place du village », avec diverses animations
- Création d'un amphithéâtre le long de l'avenue des Communes-Réunies : barrière anti-bruit, organisation de spectacles, etc.

Concernant le stade : Aucun changement lié au stade

Concernant la patinoire

Le projet Renaud : Suppression de la patinoire

Le projet Acau : Doubler la patinoire avec couverture éventuelle

Le projet Dessimoz : Transformation des grands et moyens bassins en patinoire avec couverture du moyen bassin

Concernant le concept énergétique : Les trois projets prévoient l'installation de panneaux solaires de diverses dimensions.

Concernant l'aspect animation :

Seul le pool Dessimoz a fait des propositions d'animations, Amphithéâtre dans parc Marignac. Diverses animations pour tout âge

Pour le concept végétal : Les 3 ont eu un concept végétal.

Pour ce qui est du gazon : seul le projet Acau a réussi à créer deux zones étendues de gazon à l'est et à l'ouest de la piscine.

Traitement des matériaux : Tous ont inclus la réfection de la piscine dans le projet.

Et finalement, le coût, on ne l'a pas abordé, mais nous avons eu l'information, on la donne tout de même, ceci sont des évaluations :

Séance ordinaire du 28 février 2002

Projet Renaud : Fr. 9 mios
Projet Acau : Fr. 18 mios
Projet Dessimoz : Fr. 8 mios

Parlons un peu de ce que les Conseillers municipaux ont exprimé concernant :

Le projet Renaud – Concept :

- Faire le lien entre les différentes zones de Marignac
- Mise en évidence de la souplesse du projet permettant de tenir compte des désirs qui pourraient apparaître par la suite.

Remarques des Conseillers municipaux :

- Absence de concept ludique : jeux d'enfants
- La piscine est fermée l'hiver et la patinoire abandonnée : activités limitées à l'été
- Buvette ouverte uniquement pendant l'ouverture de la piscine
- Le jardin suspendu risque d'attirer des insectes qui représenteront un risque pour les baigneurs
- Sécurité : facilité d'entrer dans l'enceinte
- Pas d'entrée prévue près de l'arrêt de bus, problème d'accès par les Communes-Réunies
- Pas d'améliorations relatives à l'isolement du parc autour du Restaurant Marignac

Points forts relevés par les Conseillers municipaux :

- la nouvelle entrée accueillante a été relativement appréciée
- le lien entre l'avenue des Communes-Réunies et l'avenue Eugène-Lance par le jardin suspendu sur les vestiaires est apprécié aussi
- les pédiluves qui augmentent la visibilité, ont été adorés
- la suppression de la patinoire, a aussi été un aspect apprécié.

Projet Acau – Concept :

- Former un parc continu et unitaire en trois étapes : le site d'aujourd'hui, de demain et d'après demain.
- Etendre le site en franchissant l'avenue des Communes-Réunies pour relier les divers pôles d'activités et
- Le Parc représenterait 25'000 m² (sans piscine ni terrain de football)
- Gestion des entrées par un système qu'il faudra choisir (montre, carte communale, etc.)....
- Mixité des baigneurs et promeneurs.
- Eléments à réaliser à la carte et par étape :
 - Réfection et aménagements de la piscine
 - Pont-Jardin
 - Pont Promenade
 - Jardin-Balcon (sur parking couvert de 45 places)
 - Restaurant le Marignac et son Parc

Remarques des Conseillers municipaux :

- Importance de l'accord du canton sans laquelle ce projet ne pourra pas être réalisé.
- Gestion des entrées difficiles entre les utilisateurs de la piscine (payants) et ceux du parc (non payants)
- Problèmes de circulation liés au flux avec le stade de la Praille devront être examinés
- Pas de lien entre le stade et le parc du Restaurant Marignac

Séance ordinaire du 28 février 2002

- Maintien de la patinoire

Points forts relevés par les Conseillers municipaux :

- Réponse au besoin de gazon tant désiré par les jeunes
- Suppression du passage souterrain

Projet du Pool Dessimoz - Concept :

Le lieu de la piscine doit vivre toute l'année sous le concept : L'eau au fil des saisons. A toute saison sont associées des activités.

Remarques des Conseillers municipaux :

- Maintien de la patinoire
- Accès au restaurant: interne depuis le solarium et depuis un cheminement externe de la piscine
- Barrière anti-bruit qui risque de créer un no-man's land derrière
- Création d'un 4ème restaurant
- Le concept exige une main d'oeuvre importante notamment pour le montage et démontage des tentes au dessus de la patinoire
- Aucune modification n'est apportée pour un meilleur accès à l'avenue des Communes-Réunies

Points forts relevés par les Conseillers municipaux :

- Concept englobant qui permet de rêver à une utilisation annuelle d'un lieu unique
- Présentation d'activités d'animation
- Activités de gestion

Concernant le questionnaire :

Le Conseil municipal a, dans son ensemble, été convié à répondre à un questionnaire sur les trois projets dont l'objectif était de mettre en évidence les éléments ayant la préférence du Conseil municipal, et qui devraient figurer sur un plan directeur d'aménagement du territoire. Une sorte de plan idéal pour cet espace. Le Conseil administratif confiera ce mandat à l'un des trois bureaux qui ont présenté un projet.

Chacun des éléments des projets a été évalué par oui ou par non, par les Conseillers municipaux et des propositions individuelles ont été émises.

Tout d'abord, quelques remarques sur le principe :

- Le Conseil municipal apprécie le fait que pour une fois on lui demande son opinion, appréciable.
- Perte de la cohérence globale liée à un projet en divisant les éléments d'un projet à l'autre.
- Une multitude de solutions ont été retenues et toutes ne sont pas forcément cohérentes.
- Le coût n'était pas un critère de choix. Seules les préférences étaient considérées.

Principaux résultats plébiscités :

- Mise en place de decks en bois sur les gradins, intégration de parasols
- Intégration de panneaux solaires
- Réaménagement des vestiaires
- Animation pour les enfants, adolescents, adultes
- Création d'un Pont-Jardin sur l'avenue des Communes-Réunies

Séance ordinaire du 28 février 2002

- Création liaison est-ouest sur toiture terrasse
- Création de pédiluves
- Intervention paysagère pour le parc

Voici les quelques éléments qui ont été plébiscités, qui sont ressortis du questionnaire.

Le point qui a un poids extrêmement fort, c'est la création d'un pont-jardin suspendu sur l'avenue des Communes-Réunies, donc le projet Acau, celui à Fr. 17 millions.

Concernant le maintien ou la suppression de la patinoire, le plan d'aménagement devra intégrer cette question dans le concept global. (13 pour : la suppression, 12 pour : le maintien), il a été décidé que lors du plan d'aménagement, on devrait décider si oui ou non, cette question devrait être enterrée.

En synthèse, les résultats démontrent que le projet, qui permettait une exploitation de l'espace toute l'année, représenté par le projet Dessimoz n'est pas plébiscité.

- Le restaurant ouvert toute l'année a été refusé ainsi que le solarium.

Contrairement aux opinions relevées lors de cette séance, comme quoi le projet Acau est celui qui ferait le plus l'unanimité, c'est le projet Renaud qui est plébiscité (de part les statistiques). Projet qui s'est limité à proposer des aménagements intérieurs et restreints.

En conclusion, la principale remarque est que si l'espace n'est ouvert que l'été, il n'est pas nécessaire d'investir de manière importante dans son réaménagement.

**12. COMMISSION SOCIALE – Séance du 24 janvier 2002 –
Rapporteur : Mme Nathalie REVILLOD****a) Information sur le projet du CASS de Lancy-Sud**

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Lors de la commission du 24 janvier 2002, les plans définitifs du CASS ont été présentés, il s'agit :

- entrée de la partie administrative
- salle de réunions pour colloques
- salle pour les aides
- cafétéria avec locaux sanitaires et vestiaires
- salle pour les nourrissons
- salle de soins
- locaux sanitaires pour la partie « administration »
- un bureau polyvalent et un bureau d'appoint, les deux destinés au personnel itinérant
- local archives (ex coffre-fort banque)

Les locaux techniques seront mis à disposition au sous-sol.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de places disponibles, seulement 9 places réservées, pour un personnel de 22 personnes fixes et 55 itinérantes. M. Côte rappelle qu'un petit parking existe en face, plus des zones bleues et, dans l'avenir, le parking

Séance ordinaire du 28 février 2002

sous l'esplanade devrait voir le jour. Un commissaire demande de prévoir une place handicapée ainsi qu'une place handicapée pour le CASS du Petit-Lancy, la question va être étudiée.

Concernant le subventionnement cantonal, le Conseiller administratif, après la rencontre avec le nouveau chef du DASS, M. Unger, va reprendre le dossier du CASS afin de rediscuter du subventionnement. De plus, une nouvelle loi sur le subventionnement cantonal a été modifiée en fin de législature. Nous venons de recevoir la réponse de M. Chobaz à ce sujet.

b) Point de situation sur les locaux associatifs de Lancy-Sud

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : Après 8 mois d'attente, le Service des travaux et constructions nous a transmis 4 documents. Il s'agit de :

- L'école des Palettes (locaux utilisés actuellement par le CASS)
- Pavillon provisoire de Cérésolle
- Nouveau pavillon provisoire
- Ex-Oisellerie-arcade commerciale bâtiment Etoile-Palettes

Ces différents locaux correspondent à une surface allant de 54 m² à 150 m².

Après examen de ces différents locaux :

- L'École Palettes serait trop décentralisée, et une autre affectation serait souhaitable pour ces locaux
- Pavillon Cérésolle : éventuellement à disposition en 2004, trop long pour l'Association des habitants de Lancy-Sud, leur demande date de 2 ans déjà !!!
- Nouveau pavillon : disponible rapidement et serait posé sur l'esplanade, donc centralisé !
- Ex-Oisellerie-arcade : disponible de suite, conviendrait parfaitement pour un lieu de médiation.

Si la solution des pavillons est retenue, une demande, afin de trouver des pavillons d'occasion dans les différentes communes, sera envisagée.

Une rencontre avec l'Association des habitants de Lancy-Sud va avoir lieu, afin de lui faire part de nos différentes propositions et de pouvoir trouver une solution rapidement à leur requête.

c) Divers

=====

Mme REVILLOD présente le sujet : *Construction d'un avion de tourisme miniature - Centre Marignac* - Une demande, émanant d'un animateur du Centre Marignac, a été envoyée afin de demander une éventuelle subvention de la commune pour un projet de construction d'un avion de tourisme et une possibilité d'une mise à disposition d'un atelier.

Programme de travail pour l'année 2002 - Un commissaire souhaite définir une ligne de conduite de la Commission sociale et définir la priorité par rapport à la sécurité et

Séance ordinaire du 28 février 2002

l'incivilité. Ce même commissaire demande si un spécialiste pourrait être mandaté pour faire une étude afin de définir la politique sociale concernant le secteur des Palettes.

Un commissaire rappelle que la Commission de la sécurité a déjà traité de ce problème.

Associations - L'Association «Trajets» et l'Association «Urgens» désirent rencontrer les membres de la Commission sociale afin d'expliquer leurs activités.

L'association de la Croix-Rouge genevoise, recherche des locaux, et une subvention pour organiser une manifestation dans le cadre de «l'année humanitaire», en vue d'aider des élèves de 9ème du collège des Grandes-Communes qui rencontrent des problèmes de réinsertion.

Une réponse à ces associations va être faite.

Crèche Chante-Joie - Un commissaire tient à féliciter du rapport qui a été transmis aux commissaires.

Fermeture des commerces immeuble Etoile-Palettes à 17h30 - Suite à des petits vols et une agression, les commerçants ont fermé leurs magasins à 17h30. Tout est rentré dans l'ordre.

Au niveau de la proximité, une délégation du Conseil d'Etat, Mme Calmy-Rey, Mme Spoerri et M. Unger, ont l'intention de lancer une expérience-pilote dans ce quartier. Les conseillers municipaux seront informés prochainement.

**13. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS –
Séance du 7 février 2002 –
Rapporteur : Mme Annick BOUNOUS****a) Rôle des délégués du Conseil municipal dans les centres de loisirs de la
Commune**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Devant l'imprécision qui existe au niveau des relations entre les délégués du Conseil Municipal et les centres de loisirs de la commune, il est suggéré d'établir un cahier des charges

En effet, il apparaît que nos délégués manquent d'information. Un exemple est cité, celui de la Villa Tacchini qui connaît actuellement une situation catastrophique et dont le délégué n'a pas eu connaissance de certains faits. Un autre cas nous est mentionné, celui d'un ancien Conseiller municipal qui continue à représenter le Conseil municipal, avec l'agrément de son groupe, mais qui ne peut pas établir un lien continu entre la Mairie et le Centre dont il a la charge.

Devant le flou de cette fonction, il nous est demandé de trouver des suggestions au sein des divers groupes politiques.

Séance ordinaire du 28 février 2002**b) Divers**

=====

Mme BOUNOUS présente le sujet : Plusieurs conseillers municipaux ont été voir la toile de tente mise en place dans un camping depuis 10 ans et qui ressemble à l'aménagement prévu pour l'école Cérésolle. Cette toile est en parfait état et forme un ensemble agréable

L'inauguration de la garderie des Tout-Petits aura lieu le 20 avril à 11h00, pour l'instant, le crédit voté n'a pas été dépassé.

14. COMMISSION AGENDA 21 – Séances des 8 novembre, 4 décembre 2001 et 29 janvier 2002**Rapporteur : Mme Maria MALAGOLI**

Mme MALAGOLI présente le sujet : Le Comité de pilotage, chargé d'élaborer un Agenda 21 de la Ville de Lancy, s'est réuni le 8 novembre, le 4 décembre et le 29 janvier 2002.

Lors de ces séances, deux sujets importants ont été traités.

En premier lieu, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication, il a fallu tout d'abord identifier le message que le comité veut faire passer au public, ceci sous la forme la plus simple, c'est-à-dire, un slogan court, clair et direct. Conscient de l'importance de chaque terme, différentes idées ont été étudiées. Finalement il a été retenu : « *Agenda 21 de Lancy. Pour une qualité de vie durable et solidaire* ».

Toujours dans cette optique, ce sont les publics cibles qui ont été examinés, à partir desquels l'ensemble de la communauté prendra connaissance de notre volonté d'élaborer un Agenda 21 et du rôle qu'elle peut y jouer. Ont été cités comme exemples : l'administration communale, le Conseil municipal, les leaders d'opinion, les associations professionnelles, les écoles, les clubs sportifs, les communautés religieuses, etc.

Ensuite, ce sont les moyens à mettre en oeuvre et les médias à utiliser qui ont été discutés. Dans un premier temps « Le Lancéen », le site Internet et l'utilisation d'un tout-ménage se sont avérés le point de départ idéal. Il a été décidé que d'autres stratégies seront envisagées par la suite. De même, on pourrait profiter de la fête cantonale « Rio+10 » pour être présent avec un stand lancéen.

En deuxième lieu, et pour mettre en lumière la méthodologie appliquée dans le cadre du développement durable, nous avons réalisé un exercice à blanc d'analyse d'un problème pouvant faire l'objet d'une action de l'Agenda 21. Le projet exemple en question a été le stade de la Praille.

Pour ce faire, nous sommes partis de ce qu'on appelle une « grille d'analyse des projets dans une perspective de développement durable ». Nous avons commencé par une description du projet, en tenant compte de son origine et de son utilité, des contraintes juridiques, son accessibilité, etc.

Séance ordinaire du 28 février 2002

Ensuite nous avons déterminé s'il s'agit d'un projet qui respecte les principes généraux de durabilité, c'est-à-dire : participation de citoyens à l'élaboration du projet, utilité du projet pour la population, et autres critères.

Pour finir, l'évaluation a dû se concentrer dans la perspective de la durabilité économique (part des coûts/revenus qui reviennent à la collectivité, infrastructures commerciales, influence sur l'emploi, etc.), la perspective de la durabilité environnementale (effet sur le paysage et/ou sur la circulation, etc.) et la perspective de la durabilité sociale (influence sur la solidarité des personnes, convivialité, espaces de rencontres, ainsi de suite).

Pour aider à établir cette évaluation, nous avons utilisé une grille de critères d'analyse inhérents à chaque pôle. Des signes + / - ou O, selon leur effet sur la durabilité permettent une représentation graphique et l'obtention d'indices mathématiques qui facilitent l'analyse.

Dans le cas du stade, on est arrivé à la conclusion que certains éléments d'appréciation sont plus ou moins importants que d'autres, mais que le stade demeure un projet neutre dans la perspective de durabilité.

Après discussions, deux faits ont été mis en évidence :

- d'un côté, la différence entre une évaluation pareille et une étude d'impact réside dans la simultanéité de la prise en charge des 3 pôles : économique, environnemental et social.
- d'un autre côté, selon les résultats des évaluations, les projets idéaux n'existent pas. Ils auront tous une tendance plus marquée vers un des trois concepts. En fait, les trois pôles doivent rester en harmonie, la limite demeurant l'irréversibilité (par exemple : la destruction d'une espèce, l'exclusion sociale, la faillite).

Pour mieux comprendre la marche à suivre, M. Lachavanne nous a remis un document qui présente deux types de fiches par action : des fiches « problèmes » et des fiches « projets » ainsi que les phases concrètes qui présideront à l'élaboration de l'Agenda 21 communale et pour lesquelles les rôles respectifs des commissaires et des experts sont précisés.

Une prochaine réunion est fixée au 20 mars.

Merci de votre attention.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. MARCHIANDO : Je vais essayer de ne pas bafouiller pour ma première intervention. J'ai deux points. On vient de voter le réaménagement du Croque-Note, y compris de la verrière qui se trouve par dessus. Ce Croque-Note et cette verrière se trouvent juste à côté du parc des Rambossons, où se trouvent beaucoup d'enfants qui vont jouer, des jeunes, etc. Ces derniers grimpent sur la verrière. J'ai constaté qu'il y avait aussi une verrière qui recouvre le parking des immeubles du Bachet. Cette verrière est cassée, en plus de cela, il y a un espace relativement important entre le mur qui soutient la

Séance ordinaire du 28 février 2002

verrière, par lequel des enfants s'enfilent, et je crains qu'il y ait effectivement un accident. Je crois que cette partie-là est sur territoire privé, mais au parc Rambossons on ne sait pas quelle est la limite entre le territoire public et le territoire privé, et je ne sais pas si la Commune pourrait inciter la régie responsable à prendre des mesures de protection.

Le deuxième point concerne l'affichage municipal, l'affichage officiel, par rapport à d'autres communes, je trouve qu'on a de beaux panneaux, mais je trouve l'information très très sobre, même à la limite du presque nul. Je souhaiterais pouvoir, je ne sais pas si cela est possible, qu'on puisse y mettre nos projets, par exemple, l'extension de la ligne du tram depuis les Acacias, ou les différents projets que l'on a pour l'aménagement de la piscine. Il ne s'agit pas forcément de tout y mettre, mais de mettre une introduction et d'inciter les gens à venir visiter le site Internet de la Commune et à y mettre leurs commentaires.

M. LANCE : Le 7 février dernier, la Commission des écoles, culture et loisirs avait dans l'ordre du jour, la possibilité d'étudier les activités dans le centre socioculturel ou le Palais de l'Equilibre. Nous avons donc passé en revue toutes ces possibilités, et j'ai été particulièrement choqué, le 21 février, par l'article de la Tribune concernant ce Palais de l'Equilibre.

Je vous lis quelques passages, certainement que d'autres Conseillers municipaux l'ont lu, ont aussi été choqués, par exemple : *« le Conseil municipal de Lancy, le Conseil administratif de cette commune et le Conseil d'Etat sont désormais sur la même longueur d'onde. L'implantation du Palais de l'Equilibre, l'un des pavillons d'Expo 02 aux Palettes, devant le Bachet, n'est plus tout à fait une utopie, Micheline Calmy-Rey l'a confirmé hier, lors d'une conférence de presse du gouvernement. Le Palais de l'Equilibre servirait notamment à recréer un lieu central de rencontres et de socialisation dans un quartier particulièrement défavorisé. Pour l'heure, ce que pourrait contenir le bâtiment n'a pas été encore défini. Dans un premier temps, nous allons procéder à un inventaire des besoins du quartier des Palettes détaillé Micheline Calmy-Rey, une cheffe du projet a du reste été nommée, en la personne d'Elisabeth Reusse-Decrey, ancienne présidente du Grand Conseil ».*

Je me suis demandé, en lisant cet article, si nous étions sous tutelle. C'est vrai, en plus de cela, lorsque nous sommes partis samedi visiter ce Palais de l'Equilibre, il faut le reconnaître qui est une œuvre architecturale remarquable, je me suis demandé ce que faisait parmi nous, Mme Véronique Burro, députée Socialiste. Hier soir, j'ai eu l'honneur et le plaisir de pouvoir discuter avec la représentante du Conseil d'Etat dans une conversation informelle et elle m'a demandé ce que j'avais pensé de ce Palais de l'Equilibre. C'est vrai que je n'ai pu faire que des compliments sur ce bâtiment, et j'ai pu lui dire que notre souci principal c'était de concevoir une salle des fêtes dans ce Palais de l'Equilibre. Alors, sa réponse est peut-être un élément de discussion, lors de votre prochain entretien, est de dire : ne mettez surtout pas une salle des fêtes dans ce Palais de l'Equilibre. Si vous voulez une salle des fêtes, construisez un autre bâtiment à côté, vous avez la place. Elle a rajouté que le Palais de l'Equilibre servirait à une ludothèque, comme nous l'avions déjà mentionné, ou peut-être au Musée d'ethnographie.

Je vous laisse réfléchir à ces propos, je respecte les propos de Mme Micheline Calmy-Rey, mais simplement, je voulais apporter cet élément-là dans la discussion.

Séance ordinaire du 28 février 2002

M. HEIZMANN : Dans mon cas, ce n'est pas une question, mais c'est une réponse que je dois apporter à M. Baertschi. Je tiens juste à rappeler tout de même mes propos, je crois que c'est très important, puisque vous avez parlé de calomnie. J'ai dit, par rapport à la défense des jardins familiaux : « si l'idée du jardin familial est extraordinaire en terme, je dirai social, les jardins familiaux ne sont pas un exemple en terme de durabilité. Des études ont été faites et ont démontré que les pesticides et tous autres produits qui ne sont pas nécessairement naturels, sont abondamment utilisés par les jardiniers du dimanche ». Dans mes propos, il n'y avait aucun esprit de calomnie, M. Baertschi, et si peut-être, vous avez été vexé par le terme « jardiniers du dimanche », croyez-moi bien, que ce vocable pour moi a plutôt une connotation bucolique, voire romantique, mais absolument pas péjorative. Mais comme vous-même, vous êtes membre des jardins familiaux, si ce terme vous a gêné, je vous prie de m'en excuser.

En revanche, je maintiens mes propos plus fort que jamais à savoir que les jardins familiaux, s'ils ont un rôle social, ça je le martèle, malheureusement, sur un plan environnemental, présentent quand même quelques lacunes. Alors, grâce à vous, M. Baertschi, je suis devenu maintenant un spécialiste du jardin familial, parce que j'ai fait une très grosse recherche bibliographique. J'ai pris des contacts à Genève, dans le canton de Vaud et jusqu'à Berne, j'ai déjà pris conscience de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols, l'Osol, qui définit exactement ce que les sols doivent contenir, leurs valeurs limites. Ensuite, j'ai toute une documentation à votre disposition, notamment la pollution des sols en Suisse. Il y a des statistiques concernant des stations de jardins à Pratteln, où on a constaté des teneurs en métaux lourds, avec des taux tout à fait particuliers. Vous avez le cahier de l'environnement No 241, où là, on constate que les valeurs indicatives sont dépassées dans 80 % des jardins familiaux, tout un échantillonnage qui a été fait dans toute la Suisse, à 80 % pour le plomb, 60 % pour le cuivre, 50 % pour le zinc, 30 % pour le cadmium, et 15 % pour le mercure

Enfin, j'ai toute la liste ici, et j'ai également une étude de la fertilité des sols des jardins familiaux genevois, étude du 15 décembre 1997, qui a été faite par M. Jean-Pascal Blanc, qui lui a permis d'obtenir le titre d'ingénieur horticole et ETS, et ce qui est intéressant dans sa conclusion, il dit : « les apports de matières organiques et phosphorées doivent absolument être adaptés aux besoins des plantes dans les jardins familiaux, car la situation, à défaut d'être désespérée, est très préoccupante ».

Donc, c'est une réalité, j'ai pris également contact avec le président de la Fédération genevoise des jardins familiaux, il est également conscient du problème, que les dosages ne sont pas toujours adéquats, et que c'est un peu une fuite en avant, c'est-à-dire, que si sur votre parcelle, vous mettez moins de pesticides que votre voisin, c'est clair que les fameux insectes, dont on parlait pour l'aménagement de Marignac, vont venir sur votre parcelle. Donc, cela pose beaucoup de problèmes.

Mais bien sûr, pour être constructif, je vous proposerai, à la prochaine séance, une motion allant dans le sens : que le Conseil administratif puisse entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'élaboration d'une campagne de sensibilisation sur le thème « jardiner sainement pour un environnement de qualité, à l'intention de membres des jardins familiaux, des exploitants de jardins d'agrément, et ou de potagers situés sur le territoire communal ».

M. LORENZINI : J'ai un commentaire à faire suite à un article paru dans la presse où il était fait état de séances pour le public, où les citoyens de communes pouvaient venir

Séance ordinaire du 28 février 2002

dialoguer avec le Conseil administratif, on évoque, par exemple, des communes, Versoix, Onex, je crois. Je propose que le Conseil administratif, lorsqu'il y a des séances ouvertes au public, profite d'envoyer systématiquement une petite note à l'intention du journaliste qui a écrit cet article, pour lui dire, qu'également à Lancy, c'est public. Ce sera probablement moins cher qu'un tout ménage.

Concernant la pétition contre le tram, un commissaire a évoqué quelques mots tout à l'heure, lors du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, je dois dire que j'ai été un peu surpris de la manière cavalière dont cette pétition a été gérée par le Conseil administratif. Il semblerait que, quand une pétition arrive avec un grand nombre de signatures, une Commission de l'aménagement du territoire s'est réunie quatre fois, de manière intense, il y a deux ans, au mois d'août sauf erreur pour traiter d'un sujet, que le Conseil municipal s'efforce d'adapter grandement le projet qui nous était présenté, pour répondre au mieux aux besoins de la population. Que cette même population fait une pétition en considérant qu'on est à peu près tout faux, il serait peut-être intéressant que nous en soyons informés, peut-être aussi intéressant de participer aux réunions avec les habitants de notre commune.

M. BAERTSCHI : J'attendais l'intervention de M. Heizmann, comme il a les mêmes choses que moi, je suis content. J'ai les mêmes réponses, en revanche pas aux mêmes questions. M. Heizmann a dit : des études ont démontré que les pesticides et tous autres produits qui ne sont pas nécessairement naturels sont abondamment utilisés par les jardiniers du dimanche. En revanche, ce ne sont pas les jardiniers du dimanche qui sont sensés savoir, c'est affirmé, sans aucune preuve, que ces jardins familiaux sont envahis par les pesticides. On ne parle pas de cette étude que j'ai aussi, qui s'intitule « Etude de la fertilité des sols des jardins familiaux genevois », qui n'a, malheureusement, peut-être pas grand chose à voir avec les pesticides. Il s'agit de savoir comment on va fertiliser, et c'est vrai que les jardiniers, dits des jardins familiaux ont tendance à mettre un peu trop de fumier, un peu trop de cornes, un peu trop d'autres choses, ce qui fait un taux de fertilisation extrême, et non pas de pesticides, c'est très différent.

En revanche, et là, on parle bien de pesticides, en matière de lutte contre les ravageurs, donc il s'agit bien là de pesticides, il semble y avoir des partisans du moindre traitement, qui tolèrent les ravageurs et utilisent les remèdes biologiques, et les chimistes en herbe, toujours inquiets d'un insecte à traiter. Les herbicides sont peu utilisés. Je crois, c'est parfaitement clair, il y a peu de pesticides dans les jardins familiaux, et je m'en réjouis, en revanche, il y a un problème de fertilisation, mais qui n'a rien du tout à voir avec ce que je vous ai reproché.

M. PASQUIER : Nous avons voté un crédit de Fr. 170'000.—pour faire des travaux autour de cette Mairie, pour la réfection de la terrasse, je profite pour réitérer ma demande auprès du Conseil administratif concernant le rajout de 6 lettres sur la façade ouest, pour indiquer le mot « Mairie » sur notre beau bâtiment.

M. FOLLMY : Je voudrais tout d'abord répondre à M. Marchiando par rapport aux panneaux d'informations, parce que c'est effectivement une très bonne idée. Nous allons étudier la question. Nous pourrions effectivement montrer les plans d'aménagement notamment, ce serait une très bonne occasion, on va y réfléchir.

Pour répondre à M. Lorenzini par rapport à la pétition des commerçants et des riverains pour le futur tram, j'aimerais préciser que nous n'avons pas passé la pétition « sous la jambe ». Pour nous, il y avait une certaine urgence à répondre aux

Séance ordinaire du 28 février 2002

pétitionnaires, parce que nous avons ressenti une méconnaissance du dossier du tram. On l'a d'ailleurs très bien vu lorsqu'il y a eu la présentation ici, dans cette même salle, aux commerçants du projet en lui-même avec beaucoup de détails. Ils ont pu être rassurés parce que, pour eux, les deux questions qu'ils se posaient avant tout, c'était qu'est-ce qui allait se passer pendant les travaux, comment leurs commerces allaient être gérés, est-ce qu'ils allaient être gênés par ces différents travaux d'une part, et d'autre part, la grosse question qui se posait pour eux, c'était la problématique des places de parking, est-ce que ces places allaient disparaître ? Combien est-ce qu'il en subsisterait ? Comment cela allait se passer ? Et j'ajouterai aussi, une des questions qu'ils se posaient, c'était de savoir s'il y avait des modifications dans les sens de la circulation ? Et ceci a été répondu également à cette occasion-là.

L'enquête publique va donc démarrer tout prochainement, les observations vont pouvoir être faites par les commerçants et autres riverains. Ces observations vont nous parvenir, elles seront traitées aussi au niveau de la Commission de l'aménagement du territoire, et, le cas échéant, on pourrait toujours faire venir, suivant le type des remarques qui seront formulées, le président de l'Association des commerçants, ou l'une ou l'autre des personnes représentatives, pour que ce dossier puisse être traité de manière tout à fait correcte jusqu'au bout.

M. CHOBAS : Je voudrais juste faire écho aux propos de M. Lance. Il est vrai que le Conseil administratif a découvert, comme lui, l'article qui a paru dans le journal en cause et c'est vrai aussi que nous n'avons pas été associés à l'élaboration de cet article, qui semblait d'ailleurs, de notre point de vue, mélanger deux projets, à savoir l'aménagement d'un centre socioculturel à Lancy-Sud et la mise sur pied d'un groupe de travail pour réfléchir sur un projet-pilote de proximité, alors que les deux ne sont pas forcément en lien direct.

Par rapport à ce que vous avez dit, effectivement, les propos de Mme Calmy-Rey n'engagent quelle. Le Conseil administratif a pour sa part rediscuté de Lancy-Sud. Nous aurons évidemment l'occasion, au sein de votre Conseil, de redébattre des suites de la visite que nous avons effectuée samedi. En tout état, un des constats du Conseil administratif, c'est qu'effectivement, aussi beau que soit l'objet, il y a manifestement un problème de programme qui se pose et il convient d'étudier, de notre point de vue, plus avant ce qui peut être mis dans le Palais de l'Equilibre, afin d'apporter une réponse aux diverses questions qui ont été posées au sein de ce Conseil.

En conséquence, nous sommes en train d'essayer de regrouper encore des réponses complémentaires. Dès que nous aurons ces réponses, nous reviendrons devant l'une ou l'autre des commissions pour que vous puissiez faire le point et pour que nous puissions, nous Ville de Lancy, nous déterminer sur la suite que nous entendons donner à la motion que votre Conseil a acceptée lors de la précédente séance.

16. QUESTIONS DU PUBLIC

Mme GALLETET, domiciliée au chemin des Erables. Je m'adresserai à M. Föllmi, j'ai une lettre qui a été adressée aux habitants du quartier de Surville, le 22 janvier 2001, où la Ville de Lancy avait mandaté un architecte-paysagiste de Lausanne pour une expertise paysagère de notre quartier.

Séance ordinaire du 28 février 2002

On devait recevoir les résultats de ladite expertise. Les avez-vous reçus ? Parce que nous nous sommes sans nouvelles.

M. FOLLMY : Je peux vous répondre tout de suite Madame. Effectivement, cette expertise a été faite. Nous avons reçu, il n'y a pas très longtemps, le résultat de cette expertise qui faisait état de la végétation, des arbres, de leur état de santé. Pour l'instant, on ne l'a pas encore utilisée par rapport à l'aménagement du quartier de Surville, cela dépendra évidemment aussi du sort qui sera donné par rapport à l'initiative et à la votation populaire du 23 septembre. Nous allons faire le nécessaire pour vous transmettre. Je dois dire que c'est assez intéressant de voir comment les choses ont été présentées, elles sont un peu différentes de l'étude qui avait été faite, il y a quelques années, par rapport au plan directeur du quartier de Surville.

M. FOLLMY : Avant la prestation de serment, j'aimerais prendre congé de Catherine Lance Pasquier, puisque c'est son dernier acte de présence.

Catherine, vous nous quittez ce soir, j'espère quand même avec un peu de regrets; en tout cas, au niveau du Conseil administratif, c'est le cas. C'est en effet, agréable d'avoir eu une personne toujours souriante, mais qui, régulièrement rappelait qu'il fallait élargir, dans les commissions, et partout où cela était possible, la présence féminine. Nous avons essayé de le faire au maximum, nous n'avons peut-être pas suffisamment réussi, mais en tout cas, ce rappel nous le gardons en présence, et on fera l'effort nécessaire.

Vous nous rappeliez aussi régulièrement qu'il fallait, outre les Fr. 15 millions investis dans la couverture de la T104, couverture qui a permis d'améliorer sensiblement la qualité de vie des habitants de Lancy-Sud, qu'il fallait apporter une contribution nettement plus soutenue que les Fr. 600.-- de subvention annuelle à l'environnement. Je vous dirai que, pour les comptes 2001, nous avons dépensé Fr. 5'800.--, c'est déjà un grand progrès, mais j'ajouterai que, si en francs, cela ne représente pas forcément grand chose, je crois qu'en décision plus politique, nous avons quand même fait davantage. Il suffit déjà de penser simplement à l'Agenda 21, qu'on est en train de mettre sur pied.

Vous êtes entrée au Conseil municipal en février 1997, il y a 5 ans. Vous avez fréquenté, de manière permanente, la Commission des écoles, culture et loisirs, vous avez également participé, de manière plus courte, aux Commissions des finances, des naturalisations et à celle des travaux et constructions.

Enfin, vous avez aussi représenté le Conseil municipal en tant que déléguée au Centre Marignac, et je voudrais évidemment ne pas oublier votre participation au comité de pilotage de l'Agenda 21 communal. Je suis sûr que là, vous continuerez donc à œuvrer.

Vous êtes la onzième Conseillère municipale à quitter cet hémicycle depuis le début de la législature, ce qui fait que près du tiers du Conseil a été renouvelé, en à peine trois ans. Ceci indique un taux de rotation assez important, mais qui se vérifie à chaque législature. Cela démontre aussi, qu'assumer une tâche de Conseillère municipale, n'est peut-être pas toujours aussi évident, cela exige de la présence, de la continuité.

Séance ordinaire du 28 février 2002

Toujours est-il que je voudrais vous souhaiter un très bel avenir, un avenir professionnel, un avenir à deux, et tous nos vœux vous accompagnent. Nous vous remercions encore très chaleureusement pour votre apport et votre jeunesse.

J'aimerais vous remettre le cadeau du Conseil administratif.

Mme LANCE PASQUIER : Je vous remercie pour vos paroles. Je partirai avec la satisfaction d'avoir obtenu cette augmentation de subvention pour la protection de l'environnement. J'ai aussi du plaisir de partir avec une présidence féminine, merci Mme Dancet pour cette présidence. J'ai eu beaucoup de plaisir pendant ces 5 ans, particulièrement, si je peux me permettre, au carnotzet.... Je souhaite à tous une excellente fin de législature.

17. PRESTATION DE SERMENT DE Mme MARINA WYSS LOTTAZ

Mme DANCET : Je vous donne lecture du courrier du Service des votations et élections :

« Je vous informe que Mme Marina Wyss Lottaz accepte le mandat de Conseillère municipale de votre commune, suite à la démission de Mme Catherine Lance Pasquier, effective à l'issue de la séance plénière du mois de février.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressée, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984.

Je vous saurais gré de faire parvenir au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie la délibération y relative.

Veillez agréer, etc. »

Mme DANCET : Pour la prestation de serment de Mme Wyss Lottaz, je vous prie de vous lever.

Mme Marina Wyss Lottaz, je vous invite à prêter serment devant l'assemblée, Je vous lis la formule et à la fin, vous lèverez la main droite, et vous direz «Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

Mme WYSS LOTTAZ : Je le promets.

Mme DANCET : Merci, je prends acte de votre serment.

La séance est levée à 22 heures 20.

La Secrétaire :

Annick BOUNOUS

La Présidente :

Mariefrance DANCET

